Chères amies et chers amis vidéastes, chers présidents, chers membres du jury

C'est avec plaisir que nous vous annonçons notre 19ème concours qui se déroulera le 4 février 2024 dans notre local de l'Ecole Alfred Heyne à Ougrée.

Date: le dimanche 4 février 2024 à 14h. En fonction du nombre d'inscriptions, cet horaire pourrait être avancé et vous en seriez avertis soit personnellement soit via notre site www.septieme-art-amateur.be
Lieu: Ecole Alfred Heyne, Boulevard des Arts 195 à 4102 Seraing-Ougrée

Thèmes : Librecourt
Découvertes
Villes et villages de Belgique

Repas du soir: restaurant le Beau Vivier allée du Beau vivier 130 à 4102 Seraing-Ougrée à deux minutes en voiture de notre salle de projection.

Les règlements de nos différents thèmes sont les suivants:

Concours interclubs DECOUVERTE 2024

Art. 1. Le but du concours est de décrire de manière attrayante un grand projet pour l'humanité, un personnage ou une communauté insolite, des contrées nouvelles, une activité, un violon d'Ingres, un objet très particulier, une célébrité ou un évènement remarquable. Réalités ou fictions sont invitées pour autant que la spécificité du thème soit bien exploitée et respectée.
La durée du court-métrage sera de maximum 26 minutes, soit 1' à 26', générique compris.

Art. 2. Tous les millésimes sont admis : il n'y a pas de limitation dans l'année de réalisation du film, ni de sa première présentation publique.
Le film **ne doit donc pas être inédit**, mais **il ne peut pas avoir participé à un concours provincial belge ou à un festival national belge ou étranger**.

Concours interclubs LIBRECOURT 2024

Art. 1. Le thème du concours est totalement libre.
Librecourt n'est pas un « Découverte » raccourci. Tout en restant par définition tout à fait ouvert, Librecourt est particulièrement destiné aux films de genre, aux films qui défendent un coup de cœur ou un coup de tête, aux films d'art et d'essai, aux débats humains, aux flashs esthétiques ou acoustiques, et en général à tous les films inclassables.

Art. 2. Le film doit être **inédit**. Il ne peut donc avoir participé à aucun autre concours (interclubs, provincial, national) en Belgique ou à l'étranger.

La **durée** du film sera de **5 minutes maximum**, soit 1' à 5' tous sons et images inclus.

Concours interclubs VILLES ET VILLAGES DE BELGIQUE 2024:

Art. 1. Une ville – un village de Belgique, la vie de ses habitants, ses légendes, son architecture, ses coins insolites...
Art. 2. Le film doit être inédit. Il ne peut donc avoir participé à aucun autre concours (interclubs, provincial, national) en Belgique ou à l'étranger.

La durée du film sera de **20 minutes maximum**, soit 1' à 20' tous sons et images inclus.

Articles communs aux trois thèmes

Art. 3. L'usage des copies d'images professionnelles se conforme à l'article 5 du règlement du concours provincial Eplicina éd. 2017 et suivants.

Art. 4. Les organisateurs mettent à disposition des concurrents le meilleur matériel de lecture de clé USB, seul support admis. Les films peuvent être au format 4k, full HD ou simple définition; si les films sont dans un format différent du 16/9, merci de nous en informer lors de l'inscription.

L'identification du film et du réalisateur y figurera bien en clair.

- un seul film par clé
- amorce noire de 5 à 10 secondes, calibration à -10 décibels (moyenne acoustique non rigide)
- Il est recommandé de coder le film en **MP4**.

Art 5. Le jury sera composé de personnalités reconnues pour leurs compétences cinématographiques et leur impartialité. Selon l'usage établi et les prescriptions de l'Eplicina, la liste des jurés sera publiée et diffusée par mail avant la date limite d'inscription. Un tiers des films inscrits seront primés et classés dans l'ordre des points obtenus. Les autres vidéogrammes seront réputés ex aequo parmi lesquels des prix spéciaux pourraient être attribués afin de mettre en exergue une qualité particulière.
Le jury ne cotera pas un film manifestement hors thème quelle que soit sa valeur.

Art 6. Le concours est accessible sans frais à tous les **vidéastes amateurs francophones affiliés à la F.C.V.F.B.** (Fédération des cinéastes et vidéastes francophones de Belgique). Il n'y a pas de présélection mais si la durée totale des

concours dépassait 200 minutes, les organisateurs contacteront les réalisateurs ayant plusieurs films afin d'opérer un choix.

Le bulletin d'inscription parviendra au SAM une semaine avant la date du concours, soit le 27 janvier 2024. Renseignez le titre du film, nom et adresse du réalisateur et du club, numéro de téléphone, durée du film, format 16/9 ou 4/3, support Clé USB uniquement, et l'adresser au responsable programmation de SEPTIEME ART AMATEUR Claude LATIN claude.latin@skynet.be ou 0473 85 84 00

Art 7. La présence du réalisateur en personne au gala est très souhaitable pour recevoir son prix et contribue à l'éclat de la manifestation autant qu'au plaisir de l'auteur. En cas d'absence du réalisateur ou de son représentant à la remise du palmarès, les prix en matériel éventuellement obtenus seront conservés et remis en jeu l'année suivante. Les films seront rendus après la projection.

Art 8. Les décisions du jury sont souveraines et tout cas non prévu sera tranché par le comité organisateur de SEPTIEME ART AMATEUR.
La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Les inscriptions de films devront parvenir sur l'e-mail de Claude LATIN claude.latin@skynet.be pour le 27 janvier 2024 au plus tard (titre, auteur, durée, format)
Les clés USB (un film par clé) seront formatées en Fat Dos ou en Exfat avec une étiquette mentionnant le nom de l'auteur et le titre du film; elles devront être déposées le jour du concours au moins une demi-heure avant le début des projections.

Les inscriptions aux repas se feront auprès de Martine Rynders martine.rynders@gmail.com
et le prix de **30€** sera payé sur le compte **BE90 3770 0525 6932** de Septième Art Amateur pour le 28 janvier au plus tard.

Nous espérons vous voir très nombreux lors de cet après-midi de projection et nous nous réjouissons déjà de vous revoir tous.

Nous sollicitons les présidents afin qu'ils transmettent cette information à leurs membres respectifs.

Le comité de Septième Art Amateur